

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 3 février 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

#### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

#### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

**Ajout point 7.7.6.- Prêt temporaire lié à la TECQ du secteur Angliers**  
**Ajout point 7.8.3.- Résolution pour entente temporaire pour la couverture des services en eau potable et en eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-02-14

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.1- Adoption du procès-verbal du 6 janvier 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-02-15

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-02-16

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 4.- Période de questions et demande verbale.

Un citoyen à tenter d'intimider le conseil pendant la période de questions.

## 5.- Revenus

### REVENUS JANVIER 2020

Location salle	783.75 \$
Carrière et sablière	627.47 \$
Mutation	2 641.15 \$
Location du fiche	70.00 \$
Location chaises et tables	4.00 \$
Taxes à rec	1 965.22 \$
Foncières	8 386.34 \$
Aqueduc	1 268.54 \$
Égout	112.49 \$
Traitement des eaux	443.11 \$
Mat. Résiduelle	1 557.12 \$
Intérêts	144.57 \$
Photocopiers	11.00 \$
Constat police	232.80 \$
Arrondissement	0.03 \$
<b>Total:</b>	<b><u>18 247.59 \$</u></b>

#### 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-02-17

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois de janvier 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 102 880.79\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 25 887.75\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 29 janvier 2020, totalisant des dépenses de 128 768.54\$, plus une somme de 21 390.74\$ consignée au rapport des salaires nets du janvier 2020, le tout totalisant 150 159.28 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 6.- Correspondance.

##### 6.1.- Demande d'approbation d'opération cadastrale partie du lot 3 334 924

**CONSIDÉRANT** que la demande d'opération cadastrale du 3 334 924 se base sur un droit acquis à des fins résidentielles pour ce lot, relativement à la CPTAQ;

20-02-18

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'approuver cette opération cadastrale projetée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

##### 6.2.- Demande Comité Loisirs et Sports de Laverlochère

**CONSIDÉRANT** que le comité demande le soutien financier et matériel pour la Rigolade du Printemps;

20-02-19

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que le conseil autorise la fermeture temporaire de la rue Labelle Ouest les 15, 16 et 17 mai 2020;

**QUE** nous mettons à leur disposition la salle du Pavillon avec les chaises et les tables;

**QUE** la rétrocaveuse, le camion-citerne et l'autopompe sont prêtés durant l'activité de même que les gros bacs de recyclage qui sont près de la salle sont déplacées sur le terrain où se déroule l'évènement;

**QUE**, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à la préparation de l'évènement;

**QUE** nous les dégageons de toutes responsabilités dans le cas d'un bris de l'émissaire, si les véhicules utilisent le point de passage qui a été déterminé par la municipalité;

**QUE** dans le cas qu'un incident survient à l'émissaire à un point autre que le point de passage, le comité Loisirs et Sports de Laverlochère sera responsable;

**QUE** nous leur accordons une commandite de 2500\$ pour financer les jeux gonflables;

**QUE** nous leurs permettons l'installation de camion-restaurant le samedi soir et le lundi dans la cour de la salle communautaire, étant donné que la soirée se situe à l'extérieure du site.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **6.3.- Demande Comité Loisirs et Sports d'Angliers**

**CONSIDÉRANT** que le comité demande un soutien matériel pour le Festival du Poisson;

20-02-20

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que nous leur fourniront sans frais plusieurs tables;

**QUE**, selon la disponibilité de nos employés, ces derniers pourront participer à la préparation de l'évènement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **6.4.- Demande de la Fabrique St-Isidore**

**CONSIDÉRANT** que la fabrique a rencontré le conseil en le 15 octobre dernier pour demander des fonds pour la réfection de la toiture de l'église;

20-02-21

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'offrir un montant de 1000\$ en don;

**QUE** la municipalité accompagne la Fabrique St-Isidore dans sa recherche de fonds.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **6.5.- Demande de rencontre des promoteurs**

Les promoteurs demandent une rencontre à la suite de l'envoi de notre facture et du document pour les services rendus de l'année 2019. Un représentant du Ministère de la culture sera présent.

Les promoteurs seront contactés, afin de déterminer une date de rencontre.

#### **6.6.- Modification de la fermeture de la rue des Écoles Sud**

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-12-1578 qui a été adopté en décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la demande faite par la commission scolaire Lac Témiscamingue de repousser de 15 minute la période de fermeture, suite à la nouvelle période de récréation;

20-02-22

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens qu'afin d'assurer la sécurité des enfants fréquentant l'école St-Isidore, que la rue des Écoles Sud soit fermée 15 minutes plus soit de 15 h 00 à 15h45, du lundi au vendredi de septembre à juin, excepté les autobus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **6.7.- Demande de don de la fondation Brousseau-Dargis**

Aucun don ne sera fait.

#### **6.8.- Brunch au centre communautaire préparé par Monsieur Pascal Perreault**

Vérification avec les assurances de la municipalité pour s'assurer qu'aucune assurance supplémentaire ne doit être prise. Nous attendons un retour mardi matin des assurances. Tout devrait être conforme, car aucun équipement de cuisson ne sera utilisé. Seulement les brûleurs standard pour les réchauds lors d'évènement avec traiteurs.

### **7.- Dossiers municipaux**

#### **7.1.- TECQ**

Nous allons terminer les redditions finales de compte au cours de cette semaine.

#### **7.2.- Programme subvention**

##### **7.2.1.- Demande subvention au Volet 1 du fond FDT pour la construction du chemin au Lac Robinson**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est engagée à construire le chemin du Lac Robinson, si plus de 7 terrains trouvent un locataire;

**CONSIDÉRANT** que ce chemin doit être construit au printemps 2020;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est conjoint avec la MRC;

20-02-23

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de permettre à Yan Bergeron, directeur général de soumettre une demande de subvention au Volet 1 du fond FDT pour la construction du chemin au Lac Robinson.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

##### **7.2.2.- Résolution d'appui à la demande de subvention au Volet 1 du fond FDT de la part de la Fabrique St-Isidore**

**CONSIDÉRANT** que le toit de l'église appartenant à la Fabrique St-Isidore de Laverlochère à besoin de réparation;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une possibilité d'y amener la collection de nids de guêpe de Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** que chaque année, l'église est l'hôte d'un spectacle dans le cadre du Festival des guitares du Monde;

**CONSIDÉRANT** la réponse des citoyens pour le financement et les fonds déjà amassés;

**CONSIDÉRANT** le caractère rassembleur de l'immeuble;

20-02-25

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'appuyer le projet de la Fabrique St-Isidore.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.2.3.- Résolution à la MRC pour appliquer sur le programme de subvention du ministère de la Culture pour la restauration des bâtiments patrimoniaux**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est en processus de citation de l'école centrale d'Angliers;

**CONSIDÉRANT** que suite à la citation nous nous qualifions pour le programme de subvention du ministère de la Culture;

**CONSIDÉRANT** que la MRC fera la demande pour tous les projets du territoire;

20-02-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de donner la candidature de l'école centrale d'Angliers à la MRC, afin que celle-ci applique sur le programme en notre nom.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.2.4- Subvention pour conversion des systèmes de chauffage**

Des recherches de subventions seront effectuées, afin de convertir le système de chauffage actuel.

#### **7.3.- Liste des immeubles mises en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier**

**CONSIDÉRANT** la liste des immeubles à mettre en vente qui a été remis pour consultation aux conseillers;

**CONSIDÉRANT** la liste complète des comptes à recevoir remis pour consultation aux conseillers;

20-02-26

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'autoriser le directeur général de faire parvenir la liste des immeubles mis en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier à la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.4.- Installation stèle radar 2020**

Pour Angliers, la stèle radar sera installée à la sortie du village côté Ouest, pour les véhicules qui quitte le village.

Pour Laverlochère, la stèle radar sera installée près de l'école pour les véhicules qui arrive dans le village.

#### **7.5.- Approbation du rapport « Analyse passif environnemental »**

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport intitulé « Analyse passif environnemental » a été fait en 2016 en regard des sites potentiellement contaminés;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport a été mis à jour en 2019 avec les terrains situés dans le secteur Angliers;

20-02-27

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que le conseil approuve les conclusions du rapport intitulé « Analyse de passif environnemental » et constate qu'un seul terrain municipal a un risque de contamination, soit le terrain ayant le matricule 2467 88 3921.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

#### **7.6.- Résolution sur le financement de l'infrastructure aquatique**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de financement, sous la direction de Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers, s'est réuni à 2 reprises, et que deux autres rencontres ont eu lieu, pour valider l'intérêt de certaines municipalités pour des modèles de scénarios financiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la firme l'Escabeau mentionnait que deux sites devaient être analysés pour recevoir une nouvelle infrastructure, soit Lorrainville ou Ville-Marie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lorrainville a été la 1ère municipalité à déposer une « offre » pour sa contribution volontaire, dans l'éventualité où la nouvelle piscine serait située sur leur territoire, résolution émise lors de leur séance du 17 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Ville-Marie a produit une résolution similaire à la municipalité de Lorrainville, à sa séance du 20 janvier 2020, selon les mêmes balises, prétextant que la ville ne voulait pas faire de la surenchère pour accueillir la nouvelle piscine chez elle;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de financement priorise un site situé sur le territoire de la ville de Ville-Marie, vu le bassin de population et que le plus grand nombre d'utilisateurs se trouvent à Duhamel-Ouest et Ville-Marie, selon les dernières statistiques de fréquentation disponibles (58 %);

**CONSIDÉRANT QUE** les élus, avant de statuer définitivement sur une contribution financière de leur municipalité respective, demandaient de documenter des scénarios financiers pour une nouvelle infrastructure, pour un projet évalué autour de 10 M \$, avant d'être en mesure de statuer définitivement sur le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Ville-Marie devra s'engager à respecter différents termes, du fait qu'elle sera la ville hôte de la nouvelle infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Ville-Marie devra s'engager à assumer 12,5 % des frais récurrents annuels, en surplus de la répartition entre les municipalités participantes au projet;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce stade-ci du dossier, il s'avère essentiel que chaque municipalité du centre du Témiscamingue prenne position officiellement quant à leur soutien pour un projet de nouvelle infrastructure aquatique, afin de faire progresser les travaux des sous-comités;

20-02-28

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et résolu unanimement

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers est en accord pour que la nouvelle infrastructure aquatique soit localisée sur le territoire de la ville de Ville-Marie.

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers adhère au principe d'une contribution financière basée sur une répartition 50-50, soit sur la population et la fréquentation, selon le scénario annexé aux présentes.

**QUE** la municipalité de Laverlochère-Angliers s'engage à soutenir financièrement l'investissement et les frais récurrents annuels, pour une période de 25 ans.

**QUE** la présente position de la municipalité de Laverlochère-Angliers est conditionnelle à l'engagement de la ville de Ville-Marie, à respecter les termes suivants :

- S'engager à assumer un montant de 250 000 \$, par une contribution spécifique au financement de la nouvelle piscine, étant la ville hôte;
- À offrir gratuitement un terrain;
- Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
- De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2000 \$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
- Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
- Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la ville (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.

**QUE** la présente position de la municipalité de Laverlochère-Angliers est conditionnelle, également à ce que l'organisme gestionnaire de la nouvelle infrastructure, respecte les clauses suivantes :

- Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
- Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la ville (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.
- Que si la ville de Ville-Marie ou l'organisme gestionnaire ne respectent pas les clauses énumérées précédemment, la municipalité de Laverlochère-Angliers pourra se retirer de son obligation de contribuer financièrement sur une période de 25 ans.

## 7.7.- **Gouvernance**

La conseillère Cindy Cotten quitte à 21h10

La conseillère Cindy Cotten revient à 21h13

### 7.7.1.- **Adoption politique de don et de visibilité**

**CONSIDÉRANT** le souhait des élus de se doter d'une politique de don et de visibilité, afin de leur aider dans leurs décisions liées aux différentes demandes du milieu;

20-02-29

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens et il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers d'adopter la Politique de don et de visibilité pour servir de guide aux élus lors de des demandes diverses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 7.7.2.- **Avis de motion pour le projet de règlement 2020-01**

Avis de motion est donné par la conseillère Manon Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 2020-01 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans la limite de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

### 7.7.3.- **Présentation du projet de règlement 2020-01**

Repousse à mars pour la présentation.

### 7.7.4.- **Avis de motion pour le projet de règlement 2020-02**

Avis de motion est donné par le conseiller Bertrand Julien de la présentation d'un règlement portant le numéro 2020-02 concernant l'utilisation de conteneur.

### 7.7.5.- **Présentation du projet de règlement 2020-02**

Présentation du projet de règlement 2020-02.

Le maire Daniel Barette présente et explique le projet de règlement 2020-02 concernant l'utilisation de conteneur.

### 7.7.6.- **Prêt temporaire lié à la TECQ du secteur Angliers**

**CONSIDÉRANT** qu'il reste dans le programme de la TECQ 2014-2018 d'Angliers 212 882\$ à verser;

**CONSIDÉRANT** les coûts associés à la réfection ont atteint 403 169.62\$;

**CONSIDÉRANT** le niveau de liquidité actuel;

20-02-30

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de demander un prêt temporaire à la Caisse Desjardins du Témiscamingue au montant de 200 000\$ au taux de 3.5%;

**QUE** les personnes autorisées à signer ce prêt temporaire seront Daniel Barrette, maire de la municipalité et Yan Bergeron, Directeur Général Secrétaire Trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 7.8.- **Ressource humaine**

### 7.8.1.- **Congédiement employé 10-0005**

**CONSIDÉRANT** que l'employé 10-0005 a été rencontré à plusieurs reprises depuis septembre 2019;

**CONSIDÉRANT** le manque d'amélioration durant la période de septembre 2019 à janvier 2020;

20-02-31

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron de mettre fin à l'emploi de l'employé 10-0005

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.8.2.- Embauche d'un nouvel inspecteur municipal**

Nous débutons la recherche pour un inspecteur municipal. Pour la durée de cette recherche, nous allons donner à contrat le tâche d'urbanisme, ainsi que la gestion de l'eau.

#### **7.8.3.- Résolution pour entente temporaire pour la couverture des services en eau potable et en eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers est présentement à la recherche d'un nouvel inspecteur municipal qui possède ses accréditations pour gérer l'eau potable et les eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que nos employés actuels ne possèdent pas toutes les accréditations requises;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités sont regroupées afin de couvrir ces services;

20-02-32

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de permettre à Yan Bergeron, directeur général, de signer une entente temporaire avec les municipalités participantes afin de permettre la gestion de nos services d'eau potable et d'eaux usées;

**QUE** dans le cas où nous serions incapables de combler par une embauche les besoins à ce niveau dans les prochains mois, de considérer de joindre l'entente de façon permanente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **8- Rapport des comités.**

#### **8.1.- Brigade incendie**

#### **8.2.- Commission familiale et MADA**

#### **8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

##### **8.3.1.- Aménagement du Petit Lac Long**

**CONSIDÉRANT** que l'Association Chasse et Pêche Témiscamingue Centre souhaite relancer la pêche à la truite dans le Petit Lac Long;

**CONSIDÉRANT** que l'Association Chasse et Pêche Témiscamingue Centre désire investir dans l'aménagement d'un site de pêche (chemin, stationnement, ensemencement de truites);

**CONSIDÉRANT** que l'Association Chasse et Pêche Témiscamingue Centre

désire développer des activités pour promouvoir la pêche et initier la relève à l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la mission de la corporation de développement de Laverlochère de développer des projets pour vitaliser notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a été appuyé par la municipalité de Laverlochère-Angliers et qu'il est recommandé par la corporation de développement de Laverlochère;

20-02-33

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'autoriser l'aménagement d'un chemin menant au Petit Lac Long et une aire d'accueil et de signer une entente à long terme avec l'Association Chasse et Pêche du Témiscamingue Centre pour l'utilisation du site du Petit Lac Long pour la réalisation des activités de pêche et tout autre activité en découlant.

Adopté par la majorité des conseillers

Dissidence de la conseillère Cindy Cotten

### **8.3.2.- Construction de chemin au Lac Robinson.**

La corporation de développement de Laverlochère a trouvé Monsieur Jocelyn Descoteaux pour bûcher le chemin menant au Lac Robinson. Considérant qu'un plan signé pour un ingénieur devra être produit, afin d'avoir le tracé exact du chemin, nous ne pouvons pas utiliser ses services pour l'instant.

La corporation de développement de Laverlochère a signifié son intérêt pour la construction du chemin.

### **8.3.3- Chemin Monté Giroux**

Un tracé a déjà été fait par Monsieur Éthier

La corporation d'angliers n'a pas le temps de gérer ce projet.

## **8.4.- Centre communautaire**

### **8.4.1- Avis de motion pour adopter le règlement no 2020-03 de citation de l'école centrale d'angliers**

Monsieur Claude Lemens, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement de citation de l'école centrale d'Angliers sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Désignation du bien patrimonial : école centrale d'Angliers, 14, rue de la Baie-Miller

Motif de la citation : construite en 1946, c'est la première école centrale du Québec. Ce bâtiment abrite le bureau municipal, l'église, la bibliothèque et plusieurs autres services. C'est l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement (à l'exception du terrain désigné comme les lots 5593478 et 5593483 du cadastre du Québec).

Date à laquelle le règlement entrera en vigueur : mardi 7 avril 2020

Toute personne intéressée peut faire des représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'avis public qui sera donné plus tard.

### **8.4.2.- Présentation du projet de règlement 2020-03**

Présentation du projet de règlement 2020-03.

La conseillère Manon Perron présente et explique le projet de règlement 2020-03 concernant la citation de l'école centrale d'Angliers.

**8.5.- Éducation populaire**

**8.6.- Les promoteurs d'Angliers**

**8.7.- Comité des Loisirs et sports**

**8.8.- ÉLAN**

**8.9.- Comité consultatif d'urbanisme**

**9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**

**10.- Affaires nouvelles**

**10.1.- Tisser des liens Témiscamingue**

Session d'information le 24 février prochain.

**10.2.- Rencontre d'information Rôle d'évaluation 2020-2021-2022**

Rencontre le 5 février à 19h. Daniel.

**10.3.- Grande priorité de la SQ**

Reporter à une prochaine séance

**10.4- 5 à 7 Municipal pour échanger entre collègues**

Jeudi le 13 février à 17h aux galeries du Rift.

**11.- Information du maire.**

**12.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**13.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h44.

---

Daniel Barrette, maire

---

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Daniel Barrette, maire